



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2022

Délibération n° 49-2022

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 30

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Jocelyn COUASON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Pascal DIDTSCH.

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Laure BONMARTEL à Françoise TURMEL, Chantal HERVIEU à Françoise ROUTIER, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT à Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC à Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN à Ulrich SCHLUMBERGER, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Simon JARAIE à Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Camille DAEL, Pierre JALET, Justine REPEL

Date de la convocation : 29 juin 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT A LA STRATEGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Exposé des motifs :

L'Agence de l'Eau Seine Normandie, établissement public de l'Etat rattaché au Ministère de la transition écologique, a pour rôle de participer à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes sur l'eau, notamment en participant au financement des projets des acteurs locaux.

Son action s'inscrit dans le cadre de programmes pluriannuels qui déterminent les domaines et les conditions d'intervention de l'Agence de l'eau. Le 11^{ème} programme 2019-2024 prévoit que les acteurs bénéficiaires de l'action de l'Agence de l'eau, dont la Ville de Bernay, doivent s'engager à définir et mettre en œuvre des actions d'adaptation recommandées par la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

C'est pourquoi, il est demandé la signature de la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'agence de l'eau qui atteste l'engagement de la Ville à mettre en œuvre les actions contenues dans la charte en contrepartie des aides financières versées par l'Agence de l'Eau.

En signant la présente charte d'engagement, en tant qu'acteur et utilisateur du système de l'eau, la Ville de Bernay s'engage à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique. A ce titre, elle assure, sur son domaine et sur son territoire de compétences, la définition et la mise en œuvre des actions d'adaptation recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique ou cohérentes avec celle-ci, avec les objectifs suivants :

- réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau,
- préserver la qualité de l'eau,
- protéger la biodiversité et les services écosystémiques,
- prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues,

En conséquence, la Ville de Bernay déclare avoir conscience des enjeux liés aux effets du changement climatique dans le domaine de l'eau et de son propre rôle pour l'adaptation des activités et des milieux.

La Ville de Bernay s'engage, dans la limite de son territoire et de son domaine de compétence à :

- impliquer ses collaborateurs dans une démarche d'adaptation au changement climatique ;
- décliner les principes et objectifs de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie aux enjeux de son territoire et de son domaine de compétence ;
- mettre en œuvre les actions recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie ou cohérentes avec celle-ci ;
- assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions,
- organiser un retour d'expériences et une contribution aux mises à jour futures de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la signature de cette charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique qui conditionne l'octroi des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et qui permet à la Ville d'être actrice dans la démarche de protection de la ressource en eau.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29.

Vu le projet de Schéma Directeur de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie 2022-2027,

Vu le 11^{ème} programme d'actions « Eau et Climat » de l'agence de l'eau Seine-Normandie (2019-2024),

Vu la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique,

Considérant que l'agence de l'eau Seine-Normandie vise à encourager les acteurs à adapter leurs pratiques aux conséquences du changement climatique dans le cadre de sa nouvelle politique de contractualisation ;

Considérant que la Ville de Bernay s'inscrit dans une démarche de préservation et de restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques qui concourent à l'adaptation au changement climatique ;

Considérant que la contractualisation avec l'agence de l'eau Seine-Normandie de ce document permet à la collectivité de bénéficier de financements avec l'agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement à la mise en œuvre de la charte de la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Pour copie certifiée conforme